



## COMPTE RENDU

### BUREAU DE CLE Réunion du 7 novembre 2023

#### Salle du Centre Rural d'Animation

#### **Membres présents :**

ARAMBURU Jean	Maire de Valdrôme
BAUDIN Pascal	CC Diois
BLANC Ludwig	SID
CARSANA Olivier	DDT-SEFEN
CHARMET Martine	Conseillère départementale
CROZIER Gérard	CCVD, Président SMRD
GILLES Daniel	Conseiller Départemental
LEMERCIER Christophe	Mairie de Crest
LESAFFRE Nathalie	Département de la Drôme
LESPETS Pierre	Président de la CLE
MAGNON Gilles	CC Crestois Pays de Saillans
MATHIEU Roger	FRAPNA
MATRON Jean-Pierre	OFB
SIVADE Eve	Agence de l'eau
VEILLET Jean-Jacques	ASL Boulc

#### **Autres présents :**

ARNAUD David	Directeur SMRD
DUVAL Jérôme	Technicien rivière, SMRD
PETITJEAN Claire	Appui SAGE, SMRD
PROUST Cédric	Animateur SAGE, SMRD
ROSSI Cécile	Directrice SCoT
ROUCH Anne	Chargée de mission PAT, CCD

#### **Membres excusés :**

BRELY Christian	FDAAPPMA26
BREYNAT Philippe	OUGC
NEASTA Julien	ARS
PASCOLETTI Yvan	CEMEX
PRINCIC Emmanuel	DDT
ROURE Stéphane	DDT
TRON Frédéric	SMRD
VINAY Dominique	Mairie de Pontaix

## **Ordre du jour :**

1. Validation du compte rendu du bureau CLE du 28/09/23
  
2. SAGE Drôme 2050/ révision SAGE / élaboration PTGE :
  - i. Retour sur le calendrier et la méthode de travail envisagés
  - ii. Information projet d'AMO
  - iii. Projet de feuille de route PTGE
  - iv. Questions et propositions sur la gouvernance
  
3. Actualités et questions diverses

## Accueil

P. LESPETS accueille les participants et cite les personnes excusées ce jour. Il s'engage à finir à 12h y compris si tous les points n'ont pas été traités.

### **1. Validation du CR du 28/09/2023**

F. TRON a transmis des remarques et compléments au dernier projet de compte-rendu.

- a. Un rectificatif à l'absence de G. CROZIER qui était bien présent à la séance dernière.
- b. F. TRON demande des précisions sur l'organisation des autres irrigants non connectés au réseau du SID qui prélèvent directement [*Ajout de « ou non (forage dans la nappe) »*] dans la rivière.
- c. C. PETITJEAN rappelle qu'il s'agissait d'une alimentation par une nappe souterraine [*Ajout de « et d'accompagnement de la Saleine (ou d'un cours d'eau) »*].

### **Le compte-rendu est approuvé avec l'adoption des remarques à l'unanimité.**

C. PROUST précise que des sujets de fond évoqués lors des derniers bureaux sont bien prévus à l'étude pour des prochains bureaux de CLE notamment le besoin de travailler ensemble sur un cadre d'instruction des projets de retenues collinaires et sur un bilan avec les services de l'Etat de l'impact des arrêtés sécheresse 2023. Pour ce jour, le sujet de fond concerne la gouvernance SAGE DROME 2050, SAGE, PTGE.

### **2. SAGE Drôme 2050/ révision SAGE / élaboration PTGE :**

#### i. Retour sur le calendrier et la méthode de travail envisagés

C. PROUST présente le calendrier et le travail attendu. Il précise l'articulation étroite entre SAGE DROME 2050, révision du SAGE, et élaboration du PTGE, l'étude prospective devant alimenter en grande partie la rédaction du nouveau SAGE (cadre, stratégie, moyens) et le futur PTGE (déclinaison opérationnelle).

#### ii. Information projet d'AMO

C. LEMERCIER demande si les deux missions d'accompagnement sont prévues d'être menées par un ou deux bureaux d'étude et souhaite des précisions sur le budget alloué.

C. PROUST précise que le cahier des charges est actuellement à l'écriture. Les 2 missions sont étroitement liées et peuvent être portées par un même bureau d'études selon ses compétences internes ou bien en association. Le budget prévu est de 150 000 € HT sur 2 ans. Il souligne que dans cette enveloppe financière, le budget de reprographie sera important avec l'obligation d'imprimer des versions pour chaque commune et intercommunalités.

D. GILLES questionne la part du budget alloué à la mobilisation des acteurs et plan de communication.

C. PROUST précise que le budget est pour une moitié dédié aux études et l'autre moitié à la mobilisation des acteurs et à la communication.

E. SIVADE rappelle que c'est une étape importante, le budget lui semble adapté car le SMRD dispose d'une équipe plus réduite comparée à d'autres syndicats.

C. PROUST précise que le bureau sera associé à la validation du cahier des charges et qu'une audition au bureau d'étude est envisagée.

C. LEMERCIER demande des précisions sur le taux de financements publics attendu.

C. PROUST précise que la demande vise 80% d'aides publiques.

D. ARNAUD précise que la commission d'appel d'offres mobilisée pour l'audition des candidats au projet SAGE DROME 2050 intégrait les Présidents SMRD, CLE vice-présidents de la CLE. Il soumet au bureau cette proposition.

Sans remarques, P. LESPETS valide la proposition de convier les Présidents et Vice-Présidents de la CLE et SMRD pour la validation de cet appel d'offres.

### iii. Projet de feuille de route PTGE

C. PROUST introduit la démarche PTGE et souligne le besoin d'avoir une approche globale concertée avec un portage politique fort et une nécessaire vision prospective.

O. CARSANA complète en précisant les 3 piliers du futur PTGE : la notion d'inter-usages qui s'impose et qui prendra du temps, le bon portage politique qui est selon lui à affiner et à conforter et la partie prospective portée par SAGE DROME 2050.

G. CROZIER reconnaît qu'il existe des inconnues face au changement climatique et des besoins de diminution des prélèvements du territoire. Face à ce constat, il questionne la pertinence d'un pompage sur le territoire en faveur de l'Ardèche. Il rappelle que le travail d'adaptation au changement climatique n'est pas si simple et nécessite une réponse collective et cohérente. Il lui semble délicat de demander des efforts au territoire drômois dans ce contexte.

O. CARSANA précise que sur la base des connaissances dont le territoire dispose aujourd'hui, le prélèvement concerné est situé en ZRE. Cette localisation ne permet pas d'autoriser ce forage. Il ajoute qu'une étude complémentaire est actuellement en cours et apportera des précisions sur ce projet.

R. MATHIEU demande si les voisins ardéchois ont réalisé les mêmes efforts et le même travail de gestion du déficit.

O. CARSANA précise qu'un bilan des efforts réalisés par l'Ardèche doit être apporté. Il rappelle que pour ce sujet, l'évidence actuelle est le classement réglementaire en ZRE. Il rappelle que des efforts sont attendus sur tout le territoire sans envisager de création de nouveaux forages impactant.

G. CROZIER rappelle l'historique de la collaboration avec l'Ardèche avec le projet des Ventis qui avait conduit à une médiation et un engagement mutuel de transparence. Il rappelle la nécessité de s'inscrire dans cette démarche et d'aboutir à des décisions cohérentes avec les mesures prises sur le territoire.

P. LESPETS précise la position de la CLE, en rappelant qu'il est impossible que des projets de nouveaux captages d'eau potable en ZRE voient le jour sauf si des études montrent le contraire. Il rappelle qu'il n'y a pas d'opposition au partage de l'eau bien au contraire, la Commission Locale de l'Eau s'inscrit dans cette nécessité de partage mais il rappelle l'engagement collectif au respect des règles. Il témoigne des rencontres qui ont eu lieu avec les Préfets et les services.

G. CROZIER précise que si le pompage concerné n'est qu'un projet de sécurisation de réseaux d'alimentation en eau potable, dans ce seul cas, des engagements sont envisageables. Il ajoute qu'en revanche que si le pompage s'inscrit dans une démarche de développement, il ne semble pas réaliste d'envisager cette situation dans le contexte actuel.

D. GILLES précise que l'étude HYDROME portée par le SMRD est l'étude concernée qui peut apporter des réponses.

O. CARSANA souligne que le BRGM en charge d'HYDROME envisage une possible déconnexion de la nappe avec la rivière sur cette zone du cône de déjection. Il rappelle néanmoins que cette zone est en ZRE et qu'à ce titre elle est actuellement concernée par des objectifs de résultats.

D. ARNAUD ajoute que le comité de pilotage d'HYDROME se réunira le 4 décembre après-midi. Il réunit actuellement les membres de la CLE et les maires des communes concernées et syndicats d'eau potable concernés. Une réunion interdépartementale est également prévue pour faire le bilan des efforts réalisés des deux côtés entre PGRE Ouvèze et PGRE Drôme.

D. GILLES partage une remarque concernant la notion de solidarité entre territoire abordée à l'occasion du territoire ardéchois, il souhaiterait que la solidarité amont – aval soit bien mise en valeur dans les réunions et rappeler régulièrement.

P. BAUDIN reconnaît le besoin de faire pas à pas et questionne les outils actuellement en place pour soutenir une démarche d'adaptation régulière pour éviter un retard permanent.

E. SIVADE précise que l'intérêt de l'outil PTGE est d'apporter une réponse plus rapide et plus opérationnelle. Elle ajoutée que le cadre de PTGE offre aussi la possibilité d'être questionner régulièrement par des amendements, révision et évaluation régulière. C. PROUST rappelle le

document SAGE est plus rigide avec une démarche plus longue, un PTGE est démarche qui se veut plus souple.

P. BAUDIN aimerait que le travail complémentaire attendu des intercommunalités dans le cadre d'un PTGE soit bien défini. Il lui semble indispensable d'assurer les complémentarités avec les intercommunalités et que le travail attendu soit efficace sur le terrain.

C. LEMERCIER demande si le PTGE est opposable et quelle règle est proposée pour son évaluation.

E. SIVADE précise qu'un PTGE n'est pas opposable. Elle ajoute qu'il est attendu des PTGE qu'ils soient évalué annuellement sur la réalisation des actions à minima et qu'un bilan plus complet sur les débits des cours d'eau et niveaux de nappes et sur l'atteinte ou non du bon état soit réalisé tous les 5-6 ans.

C. PROUST complète en rappelant le coté prescriptif du SAGE auquel le PTGE sera étroitement lié ; ainsi sa déclinaison en dispositions et règles auront valeur réglementaire selon le niveau d'ambition que nous lui donnerons collectivement.

O. CARSANA rappelle que le PTGE va permettre aux territoires d'être en inter-usage et que la finalité d'un PTGE est l'atteinte des débits d'objectif étiage (DOE).

### **Sur les forages domestiques :**

P. BAUDIN rappelle qu'il ne faut pas oublier les forages et sources privées et maintenir le travail sur ce sujet.

P. LESPETS rappelle que si des mesures sont prises sur ce sujet, il faudra s'appuyer sur le travail des communes et intercommunalités.

R. MATHIEU questionne la possibilité d'une évolution réglementaire.

P. LESPETS rappelle que les députés et sénateurs du territoire ont été interpellés. Aujourd'hui, aucune réponse n'a pu être apportée. Selon lui, il faut que tout le monde ait la capacité d'installer des compteurs.

G. CROZIER questionne la part de ces prélèvements dans la part des prélèvements globaux.

J. P. MATRON rappelle que le volume qui s'écoule dans le canal de la Sye est de loin plus important que l'ensemble des prélèvements individuels.

P. LESPETS questionne le bureau si la CLE doit se saisir du sujet des prélèvements individuels à nouveau et sous quelle forme.

D. GILLES propose que la CLE se positionne officiellement auprès des législateurs.

G. CROZIER partage sa crainte que même en présence de législation, les moyens d'application demeurent faibles. Il souhaiterait que l'Etat soit plus fort sur ce sujet.

R. MATHIEU comprend cette crainte mais pointe qu'il lui semble indispensable d'être cohérent et qu'il lui semble difficile de serrer la vis sur les différents grands usages sans rappeler à ceux qui ont des forages, sources ou canaux de faire des efforts également.

P. LESPETS propose que ce point soit à l'ordre du jour au prochain bureau pour en prendre le temps.

### **Retour PTGE :**

L. BLANC souhaite revenir sur le processus d'évaluation des PTGE, la question l'interpelle car les inconnues sont fortes, est-ce que ces DOE sont-ils toujours d'actualité ? Comment va-t-on faire pour être réaliste dans les prochaines années ? Comment, en l'absence de compteurs chez tout le monde, estimer la part des prélèvements estivaux ?

C. PROUST rappelle la démarche d'avancer pas à pas en marchant dans le bon sens. Selon lui, le SAGE va définir des objectifs à atteindre avec des étapes qui seront évaluées au fur et à mesure, avec la possibilité de réajuster, dans un souci d'être réaliste tout en acceptant aussi le droit à l'erreur.

O. CARSANA précise que le Préfet coordonnateur de bassin a la possibilité de réajuster les valeurs des DOE et des volumes prélevables. Il rappelle que pour la profession agricole, les efforts sont faits en partie même si les choix opérés comportent des contreparties économiques importantes, par contre il souhaite que l'on ne se trompe pas de cibles, selon lui, il reste les canaux et la nécessité de discussions autour de l'urbanisme.

R. MATHIEU questionne si les canaux peuvent permettre la recharge de nappes.

O. CARSANA rappelle les canaux alimentent les rivières et devraient être fermés pendant certaines périodes. Des modalités de gestion sont possibles sur des systèmes gagnant-gagnant en limitant les prélèvements journaliers en déphasant les prélèvements par des bacs de stockage d'eau.

D. GILLES rappelle le problème de gonflement des argiles qui, en cas de rupture d'alimentation des canaux, suscite des dégâts importants dans les canaux historiques.

O. CARSANA questionne les membres sur les priorités à dégager entre laisser de l'eau dans les rivières ou les argiles gonflées. Il précise qu'il s'agit de choix de territoire.

J.P. MATRON rappelle le besoin d'assumer une approche intégrée avec la géomorphologie et le volet inondation. Il pense que la politique amont – aval n'est pas cohérente avec le drainage de zones humides d'une part dans certains secteurs de l'amont et la mise en place de retenues à l'aval.

#### iv. Propositions sur la gouvernance

C. PETITJEAN reprend les 3 piliers du PTGE : projet de territoire qui implique d'assurer une cohérence d'interventions avec une approche inter usages, un bon portage politique, un portage politique fort qui implique une gouvernance de qualité et le nécessaire prospective pour assumer au mieux l'adaptation au changement climatique. Elle rappelle la démarche envisagée pour la gouvernance de s'appuyer sur l'existant, de ne pas créer de nouvelles instances, ne pas surmobiliser mais bien d'optimiser la concertation et faciliter la lisibilité et donc la compréhension.

C. PETITJEAN rappelle la composition actuelle du COPIL SAGE DROME 2050, futur COPIL PTGE en identifiant à ce jour les manques de structures ou d'acteurs représentants au sein de structure.

R. MATTHIEU expose le problème de la représentation des nouveaux maraichers désirant s'installer et qui sont bloqués dans leur accès à l'eau. Il lui semble important de les intégrer dans la réflexion.

O. CARSANA rappelle que les volumes maximum prélevables sont fixés par usage à l'échelle du bassin versant et que pour l'usage agricole, l'OUGC est l'organisme en charge de l'attribution des volumes entre irrigants. La question des modalités de répartition des volumes / partage de l'eau mérite d'être posée en lien avec projet PAT notamment.

M. CHARMET rappelle les évolutions positives récentes du travail de l'OUGC en changeant les conditions de répartition avec désormais une attribution de volumes autorisés selon les assolements déclarés.

P. BAUDIN souligne l'obligation de poursuivre l'évolution-amélioration des conditions de partage et d'envisager ensemble ces étapes d'adaptation aux changements climatique et sociétal. Il attribue le besoin de faire bouger les lignes à la CLE sur le sujet des ressources en eau.

P. LESPETS souligne l'importance d'avoir les bons interlocuteurs autour de la table. Tous les acteurs doivent être entendus pour comprendre les fonctionnements, attentes/besoins et marges possibles d'évolution.

C. PETITJEAN informe du souhait de convier à une prochaine CLE l'OUGC et les porteurs de PAT pour exposer leurs projets et les modes de fonctionnements et poser ces questions de mise en cohérence. Elle souligne que la Chambre d'Agriculture est par ailleurs bien associée aux réflexions qui sont posées via SAGE Drôme 2050 et des rencontres bilatérales organisées dans le cadre du PTGE.

L. BLANC se dit en accord avec le besoin d'inclusion et le souhait d'un travail commun mais il exprime sa vigilance sur certains raccourcis. Il souhaite éviter de s'opposer mais rappelle les difficultés à répondre à toutes les demandes d'accès à l'eau.

D. GILLES exprime sa vigilance sur les nombres trop importants d'interlocuteurs dans les instances qui peut parfois nuire aux bons échanges, au fonctionnement et aux décisions. Par contre, il propose d'envisager une forme de transparence avec ouverture des débats aux publics.

P. LESPETS rappelle la mise en place d'invitation à des observateurs. L'objectif est d'avoir du débat avec les représentants de toutes les parties prenantes.

G. CROZIER questionne la notion de « bon représentant ». Il rappelle que chaque élu ne représente pas le même nombre de citoyens. Il partage le besoin de trouver le bon équilibre entre les représentations. Il souligne qu'il faut distinguer les formats de réunions de Comité de pilotage et des possibles élargissements via ateliers thématiques.

C. PETITJEAN propose un travail sur 3 tables avec une table pour les élus locaux, une table pour les représentants de l'Etat et une table pour les représentants des usagers afin de réfléchir collectivement à l'élargissement souhaitable de la gouvernance actuelle. Ce travail va permettre de nourrir les réflexions sur la composition du COPIL PTGE de demain qui sera proposé dans la feuille de route PTGE présentée à la CLE plénière de décembre prochain.

#### Retour table services ETAT :

- Agriculture : DGA intercommunalités ? assurer les représentativités des instances comme la Chambre d'Agriculture
- Industrie : microcentraliers ? Piscicultures ? BRD, Charles & Alice
- Tourisme : activités nautiques (canyon, ...)
- Milieux : CEN, Réserve des Ramières, Site Natura 2000 ?
- AEP & Urbanisme : Président des intercommunalités, porteurs des PTGE voisins, SIEDR, SMBRJ, se reposer la question de la représentativité des plus grosses communes (Maires de Crest, Livron, Loriol, Die) ?

#### Retour table ELUS :

- Agriculture : ADAF, Permalab (si associatif), Biovallée, les Jardins des Alvéoles, Filière Ail ?
- Industrie : Valsoleil, Abattoir de Die, Herbier du Diois, Coopératives viticoles, laiterie, BRD, Charles et Alice,
- Tourisme : Compétence Tourisme EPCI + EPIC
- Milieux : Fédé de chasse
- AEP & Urbanisme : Syndicat Drôme Gervanne

#### Retour table USAGERS :

- Agriculture : les maraichers (comment sont-ils représentés ?), les éleveurs (ADEM ?), représentant des usagers des canaux, les ateliers des alvéoles
- Industrie :
- Tourisme : représentant des gîtes ?
- Milieux : LPO Drôme, Castor et Homme, Sympetrum (en post réunion par R. MATHIEU)
- AEP & Urbanisme :

### **3. Actualités et questions diverses :**

D. ARNAUD rappelle les dates de prochains COPIL : Copil PGSZH 21/11. Il partage que le sujet des zones humides reste un sujet d'importance qui cristallise et fait l'occasion de crispations sur le territoire. Il rappelle le besoin de mieux mobiliser le monde agricole

P. LESPETS évoque la demande faite par la direction régionale de l'OFB d'organiser la possibilité d'un suivi des réunions de bureau par visio afin de faciliter la participation à distance. La demande est acceptée par les membres du bureau à titre exceptionnel en rappelant toute l'importance d'échange en présence et la difficulté de conduire un dialogue en solution mixte.

Pierre LESPETS conclue en rappelant à nouveau la date du comité de pilotage du projet HYDROME qui se déroulera le 4/12. Il remercie l'assemblée pour ces échanges conviviaux et de qualité.

La séance est levée à 12h10.